

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 419

présenté par
M. Popelin

à l'amendement n° 407 de M. Da Silva

ARTICLE 20 BIS A

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« établissement »

insérer le mot :

« public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.